

2018_CT2_058

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Unis-Cité pour l'année scolaire 2017/2018 - Bilan de l'année scolaire 2016/2017

Le 8 février 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 février 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGEY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique - CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François - DAGORNE Robert - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie - LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIE Richard – MARTIN Régis - MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale – PELLENC Roger - POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules - TALASSINOS Luc – TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BONTHOUX Odile – CRISTIANI Georges donne pouvoir à ALBERT Guy – BURLE Christian donne pouvoir à BUCCI Dominique - de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - GALLESE Alexandre donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - HOUEIX Roger donne pouvoir à SALOMON Monique – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – ROLANDO Christian donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – TERME Françoise donne pouvoir à AUGEY Dominique – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – BORELLI Christian – CIOT Jean-David - FERAUD Jean-Claude - FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – MANCEL Joël - PEREZ Fabien - PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Collecte et traitement des déchets

■ Séance du 8 février 2018

06_3_05

■ Attribution d'une subvention à l'association Unis-Cité pour l'année scolaire 2017 / 2018 - Bilan de l'année scolaire 2016 / 2017

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

1 - RAPPEL DU CONTEXTE :

La prévention est une priorité dans la chaîne de gestion des déchets.

Le gaspillage alimentaire représente un axe de travail majeur en matière de prévention des déchets. En effet, à titre d'exemple, au niveau national, on estime que pour un restaurant d'école primaire de 200 élèves, le gaspillage représente en moyenne, sur une année, 3,4 tonnes, soit l'équivalent de 13.800 repas gaspillés pour un coût moyen de 20.000€/an.

L'association Unis-Cité a été créée en 1994 avec comme objectif de mobiliser des jeunes de 16 à 25 ans pour s'engager en tant que volontaires du service civique pour des missions d'Intérêt Général. Actuellement, l'association compte 66 antennes réparties sur tout le territoire national, dont l'antenne Unis-Cité Méditerranée qui est une des antennes choisies pour mener ce projet pilote de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires.

Il s'agit d'un projet national, porté par l'association Unis-Cité et créé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), décliné sur le Territoire du Pays d'Aix.

Il s'inscrit dans le cadre de l'article 102 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte et s'intègre pleinement dans le cadre des actions du programme de prévention des déchets et vient en complément des actions déjà mises en œuvre depuis 2010 sur le Territoire du Pays d'Aix.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180208-2018_CT2_058-
DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018

2 - DESCRIPTION DU PROJET

Dix jeunes volontaires souhaitant réaliser un service civique sont recrutés et encadrés par Unis-Cité Méditerranée. Ces jeunes volontaires doivent, dans le cadre du cahier des charges défini par l'ADEME et Unis-Cité, intervenir dans 20 cantines du Territoire du Pays d'Aix à raison de 2 jours par semaine, pendant 7 mois (de novembre 2017 à juin 2018).

Les volontaires interviendront en binôme et chaque binôme aura en charge le suivi de 4 cantines au cours de son service civique (2 sur la période de décembre à février et 2 sur la période de mars à juin).

Les missions au cours du projet seront les suivantes :

1/ Réaliser un « état des lieux initial » du gaspillage (4 jours de pesée du gaspillage) par les grandes catégories d'aliments gaspillés (desserts, pain, viandes, etc.).

2/ Présenter les résultats de l'état des lieux, de façon ludique pendant le temps de cantine (pièce de théâtre, exposition, etc.) à destination des élèves et des personnels de cantine.

3/ Réaliser des ateliers d'animation dans la cantine / sur les temps périscolaires, en impliquant au maximum les élèves, afin de les sensibiliser sur la réduction du gaspillage alimentaire et plus largement sur la prévention des déchets.

4/ Réaliser un « état des lieux de fin » avec une série de 4 jours de pesée finale et présenter les résultats aux élèves et aux personnels de cantine.

L'objectif du projet est de réduire d'au moins 30 % la nourriture gaspillée par les élèves et les personnels de cantine dans chacune des cantines d'intervention des volontaires.

3 - BILAN DE LA SESSION 2016 -2017 :

La session expérimentale 2016/2017 sur le Territoire du Pays d'Aix a été bien accueillie par les communes partenaires où le projet a été mis en place.

Il faut rappeler que les jeunes « service civique » sont des volontaires qui souhaitent aider autrui, améliorer l'ordre établi par leur action et leur dévouement aux tâches qui leur sont confiées, notamment dans le cadre d'actions visant à améliorer l'environnement. Leur but et leur souhait est d'apporter un plus dans chaque projet entrepris afin que l'intérêt général en soit grand. Lors de leur « embauche » par l'association Unis-Cité Méditerranée, le volontaire pourra choisir tel ou tel autre projet en fonction de son ressenti par rapport aux thèmes proposés ; ils ne possèdent aucune formation sur ces thèmes et ils vont bénéficier, durant leur premier mois d'intégration, de formations sur l'environnement et les autres thèmes liés à l'environnement.

L'action de l'association Unis-Cité Méditerranée sur le thème du gaspillage alimentaire en cantine scolaire a permis aux communes de prendre conscience de la nécessité de réduire le gaspillage, de prendre de nouvelles dispositions, de nouvelles procédures pour le service en cantines, pour la disposition des aliments sur le self ou mieux encore la création d'une commission « MENUS » élargie aux délégués de parents d'élèves et aux élèves eux mêmes.

Voici quelques exemples d'activités proposés par les volontaires aux écoliers :

- Memory :
 - Retrouver des fruits/légumes dans leur version consommables et non consommables,
 - Apprendre aux enfants quelle est la différence entre des fruits et légumes propres et non-propres à la consommation pour éviter de les laisser pourrir.
- Le placard :
 - Activité quizz autour des dates de péremption (DLC) et de dates optimales de consommation (DLUO),
 - Montrer aux enfants comment ranger les aliments avec les dates de péremption courtes devant, afin d'éviter le gaspillage.
- Qizz'in :
 - Questionnaires autour des bonnes pratiques pour lutter contre le gaspillage alimentaire.
- Le déménageur :
 - Course d'obstacle où les enfants doivent récupérer au fur et à mesure des bouteilles d'eau représentant le gaspillage alimentaire; l'objectif est que les enfants se rendent compte et prennent conscience du poids que représente le gaspillage alimentaire d'une journée.
- Jeu du frigo :
 - faire deviner une série d'aliments, puis apprendre où les ranger selon leur place dans le frigo ; une sensibilisation est faite sur la place idéale que doivent occuper les aliments dans un frigo pour une meilleure conservation.
- Coloriage thème anti-gaspi :
 - Créer des affiches avec des slogans anti-gaspi,
 - Afficher les dessins dans les cantines pour décorer les lieux avec des messages de sensibilisation.
- Le parcours de l'aliment:
 - Schéma explicatif pour montrer aux enfants les moments où le gaspillage a lieu.

Chacune de ces actions a permis aux communes de comprendre la problématique de la réduction du gaspillage alimentaire en restauration scolaire.

La session expérimentale de 2016/2017 a été réalisée en partenariat de 12 communes du Territoire du Pays d'Aix, (Gardanne, Trets, La Roque d'Anthéron, Simiane-Collongue, Peyrolles-en-Provence, Gréasque, Aix-en-Provence, le Tholonet, Fuveau, Rousset, le Puy-Sainte-Réparate et Bouc-Bel-Air). Chaque commune, disposant de son propre fonctionnement pour les affaires scolaires et notamment pour la restauration scolaire, a pu récupérer des idées pour planifier des actions sur le gaspillage réalisé dans leur cantines.

L'objectif des 30% de réduction du gaspillage a pu être obtenu pour la commune de Trets qui souhaite pérenniser le programme pour 2017/2018.

Pour les autres communes, l'objectif n'a pas été atteint soit du fait d'actions sur le gaspillage alimentaire déjà mises en place sur la commune avant le programme d'Unis-Cité, soit de contraintes d'organisations ou de l'absentéisme des volontaires, etc..

4 - RECONDUCTION DU PROGRAMME DE L'ASSOCIATION UNIS-CITE MÉDITERRANÉE 2017/2018

Fort du bilan positif de la session 2016/2017, il est proposé de reconduire cette action auprès des écoles communales volontaires.

Le programme proposé pour cette nouvelle année a été modifié suite aux demandes formulées par les communes partenaires sur un plan organisationnel sans changement du cahier des charges Unis-Cité/ADEME.

Ainsi, les améliorations organisationnelles apportées au programme sont les suivantes :

- ✓ réception des demandes des communes souhaitant participer au programme et organisation des rendez-vous avec les communes dès la fin du mois d'octobre 2017,
- ✓ rencontre entre les élus et techniciens de la commune pour la présentation plus détaillée du programme qui se déroulera sur le jeudi et le vendredi,
- ✓ réunion de présentation des volontaires par session (décembre-février et mars-juin) à l'ensemble des acteurs des communes partenaires retenues (responsable des affaires scolaires, responsable de la restauration et responsable des animateurs et/ou agents de cantines),
- ✓ présentation des actions à réaliser par les volontaires sur le site au référent communal pour obtenir son accord,
- ✓ réalisation des pesées initiales et finales échelonnées sur une semaine de 4 jours,
- ✓ mise en place d'une réunion intermédiaire de situation durant la période où les volontaires sont présents sur la commune avec les techniciens,
- ✓ présentation du bilan par session 15 jours après la fin de chaque session.

La session 2017/2018 devrait se réaliser avec les communes du Territoire du Pays d'Aix candidates ci-après : Gardanne, les Pennes-Mirabeau, Eguilles, Venelles, Rousset, Pertuis, Trets, le Puy Sainte Réparate, Aix-en-Provence et la Roque d'Anthéron.

5 - PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Projet lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines	État (financement service civique)		3.850 €
	Région PACA		2.949 €
	Conseil Départemental		0
	Territoire du Pays d'Aix		7.312 €
	Divers (autofinancement, aides privées, mécénat)		5.400€
TOTAL	19.511 €	TOTAL	19.511 €

L'association Unis-Cité sollicite le Territoire du Pays d'Aix, pour l'attribution d'une subvention de 7.312€.

Il est donc proposé de répondre favorablement à cette demande de subvention qui présente les caractéristiques suivantes :

N° GU	Manifestation Action	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2018-00276	Prévention des déchets : lutte contre le gaspillage alimentaire	Unis cité	Insertion	6.610 €	19.511 €	7.312 €	7.312 €	non

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2017_CT2_064 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 2 février 2017 attribuant une subvention à l'association UNIS-CITE ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement et Déchets du 23 janvier 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'association Unis-Cité d'un montant de 7.312€ pour l'année 2018.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisée à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe SPED du Territoire du Pays d'Aix sur la ligne de crédit 812 nature 6574.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180208-2018_CT2_058-DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Unis-Cité pour l'année scolaire 2017/2018 - Bilan de l'année scolaire 2016/2017

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **14 FEV. 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180208-2018_CT2_058-
DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018